

L'Université dans l'économie et la société du Savoir : une mission sous tension-une nécessité d'innover.

**Colloque de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
6 -7 novembre 2008**

Céline Saint-Pierre

Ph.D Sociologie

Professeure à la retraite- UQAM

Présidente du Conseil supérieur de l'éducation (1997-2002)

Introduction

Pour comprendre les transformations de l'université québécoise, il nous faut examiner les changements qui s'opèrent entre les institutions d'enseignement supérieur, l'État et la société. Depuis une décennie en particulier, l'université québécoise est soumise à des nouvelles pressions de la part des politiques publiques du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral qui situent leurs attentes au regard de son rôle attendu dans l'économie et la société du Savoir. À cet égard, il est nécessaire d'examiner les politiques en enseignement supérieur, les politiques du développement économique et, en particulier, celles qui concernent le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation, aux deux paliers de gouvernement, ainsi que les orientations de programmation des organismes subventionnaires, tant fédéraux que provinciaux, pour mieux saisir les tensions que ces politiques provoquent au sein de la dynamique de l'université comme institution de haut savoir. Ce sera l'objet de la première partie de mon exposé.

À la question générale de ce Colloque, «Faut-il reconstruire l'université? », je tenterai d'apporter certains éléments de réponse par l'examen de ces politiques et de leurs retombées sur l'université afin de mieux faire ressortir les sources des tensions qui l'habitent dans plusieurs de ces dimensions institutionnelles et organisationnelles, ce qui sera l'objet de la seconde partie de cet exposé. Cet examen me conduira à répondre à cette question en me positionnant en faveur d'une reconstruction institutionnelle à envisager non pas comme un retour vers l'université québécoise des années 1950, 60 ou 70, mais à penser son évolution dans une perspective qui permette à la fois un rééquilibrage des diverses composantes de sa mission en même temps que la prise en charge de nouvelles responsabilités qui lui incombent au 21^e siècle. L'université doit être en

mesure de répondre à de nouveaux besoins de formation et à de nouvelles façons de faire de la recherche, j'en traiterai dans la dernière partie de ma présentation.

Par ailleurs, mon analyse est aussi teintée d'une préoccupation majeure, à l'effet que l'université dont nous parlons ici évolue au sein d'une société, la société québécoise, dont les particularités sociopolitiques et culturelles orientent le regard que je pose sur elle, ainsi que les orientations pour l'action que je privilégie pour qu'elle soit en mesure de conserver sa place et d'être reconnue à sa juste valeur dans l'espace académique international tout en relevant les défis qui sont propres à la société québécoise et à son économie. Notons ici que la référence distincte que je fais à l'économie du savoir et à la société du savoir n'est pas anodine et prendra une forme plus explicite dans l'argumentaire que je me propose de vous soumettre.

Enfin, il me faut noter que l'itinéraire professionnel qui a été le mien, soit 39 ans de vie dans les murs de l'université (institutions québécoises et étrangères et fonctions de professeur-chercheur et de gestion académique) et 8 ans hors de ses murs, dans des fonctions qui lui sont étroitement liées (Conseil supérieur de l'éducation et CEFRIO), teinte ma vision et les orientations que je privilégie pour l'avenir de l'université.

1. Examen des politiques publiques récentes du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral concernant les universités

1.1 Le contexte externe- des éléments à prendre en compte

Il faut prendre en considération certains éléments du contexte externe québécois qui font pression sur l'évolution et la transformation des universités :

- a) Les pressions croissantes en provenance de groupes externes diversifiés et portant des intérêts parfois contradictoires créent des tensions autour de la définition et de la réalisation de la mission de l'université.
- b) Le développement rapide de la société du savoir couplée à l'économie du savoir transforme les universités en institutions stratégiques de recherche orientée vers l'innovation et l'élaboration de connaissances sur les enjeux actuels du développement social, économique et culturel des sociétés canadienne et québécoise.

- c) La nécessité de protéger l'accessibilité à l'enseignement supérieur pour un nombre croissant d'étudiants demeure un objectif social et politique fort important. La pression sociale de la population en général et des associations étudiantes de ne pas augmenter les frais de scolarité, comme ce fut le cas dans les autres provinces canadiennes, demeure très forte et s'avère un enjeu politique de taille pour les gouvernements. Les frais de scolarité demeurant les plus bas au Canada, cela n'est pas sans créer des contraintes additionnelles sur les universités et sur leur capacité de remplir leur mission.
- d) Le déclin démographique (faible taux de natalité et vieillissement de la population) a un impact sur le financement des universités en région, sur leur capacité à maintenir un éventail de programmes ouverts dans les disciplines majeures et à développer des champs de spécialisation. Il y a un consensus social général à travers le Québec sur l'importance de les maintenir en fonction et d'assurer leur financement. Cette fois, la pression s'exerce sur les capacités de développement d'un réseau universitaire à l'échelle de l'ensemble du territoire.
- e) L'impact des politiques économiques sur l'orientation de la recherche universitaire (volume de financement et sujets de recherche) où les priorités sont mises sur l'innovation, la science et la technologie comme outils centraux de la compétitivité industrielle des pays et, à ce chapitre, le Québec a voulu prendre ce virage. L'a-t-il réussi? Je ne traiterai pas de cette question ici, Par ailleurs et dans ce même sens, les universités sont sollicitées afin d'augmenter le nombre de diplômés dans des domaines correspondants du savoir.
- f) La capacité financière des gouvernements au Québec de pouvoir répondre correctement aux demandes financières des universités, et de l'éducation en général, est mise au défi, depuis une quinzaine d'année notamment, par les pressions des acteurs du système de santé et par les usagers afin d'augmenter ce budget de manière constante et importante. Il y a une disproportion inquiétante dans le financement de ces deux secteurs, éducation et santé.

1.2 Les politiques québécoises

1.2.1 La Politique québécoise à l'égard des universités- «Pour mieux assurer notre avenir collectif »(Québec. Ministère de l'Éducation, 2000)

Statuant d'entrée de jeu, que l'université est un service public essentiel et qu'elle joue un rôle essentiel dans la société, le gouvernement retient trois grandes orientations pour asseoir les priorités proposées. Ces trois orientations sont celles que l'on retrouve aussi dans les politiques en enseignement supérieur des pays de l'OCDE. La Politique les énonce ainsi :

- a) L'accès aux études universitaires est défini à partir de critères d'ordre géographique et financier et par une accessibilité qui doit mener à la réussite des études considérée dorénavant comme la priorité;
- b) La performance des universités est définie en termes de qualité de l'enseignement et de la recherche et de l'efficacité globale du système :
 - Une formation de qualité est «une formation à jour, actuelle, à la fine pointe des connaissances et arrimée aux résultats récents de la recherche, (...) dans une perspective d'intégration de la recherche et de l'enseignement, ce qui donne tout son sens à la formation reçue à l'université»(p.25) ; c'est une formation pertinente visant« l'acquisition par les étudiants de compétences et d'outils nécessaires à leur développement personnel et à l'exercice de leur rôle dans la société.» (idem) Elle doit être «durable afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires en vue de l'intégration sur le marché du travail et pour permettre aux étudiants d'évoluer professionnellement au cours de leur vie.» La qualité de la formation est fortement liée à la qualité de la recherche, celle-ci devant alimenter et être intégrée à l'enseignement. On y propose une formation par et à la recherche. La Politique réitère «l'appui du gouvernement à la recherche librement conduite par les universitaires, car celle-ci reste la base de l'édifice de recherche et d'innovation de notre société.»(p.27) En même temps on y rappelle que «la réputation d'excellence et le rayonnement international acquis au cours des trente dernières années doivent être consolidés pour maintenir la position concurrentielle qu'occupe le Québec sur la scène mondiale.» Parmi les priorités, figurent le renouvellement, le recrutement et la rétention d'un corps professoral de qualité; puis des infrastructures, des équipements pour laboratoires et bibliothèques qui répondent aux besoins de l'enseignement, un meilleur arrimage entre les programmes et les besoins de la société et la nécessaire évaluation de leur qualité; «le soutien d'une large base de recherche, autant libre qu'orientée, autant fondamentale qu'appliquée, et

l'intégration des étudiants de 2^e et 3^e cycle à des activités de recherche de haut niveau.» Des priorités qui collent à plusieurs des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation.

- L'efficience du système requiert la réalisation de deux objectifs : la gestion rationnelle par les universités de leur offre de programmes et l'accroissement de cette efficience par diverses mesures, dont l'établissement d'indicateurs portant sur toutes les dimensions de leur gestion (voir p.30). J'attire votre attention à propos des indicateurs sur la recommandation à l'effet que soit confiée à la politique scientifique (qui relève actuellement du MDEIE) la responsabilité de définir des indicateurs sur la recherche universitaire.(p.30).

c) La réponse aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde. C'est dans cette orientation, que la Politique statue sur le rôle des universités pour faire en sorte que «le Québec se taille une place dans la société du savoir et qu'il maintienne un contexte propice à l'innovation sur tous les plans.» (p.33) À cet égard, «l'université est de plus en plus appelée à devenir un système ouvert, en interaction avec l'environnement extérieur.» Pour augmenter cette capacité des universités, la Politique recommande «de favoriser la recherche en vue du développement social, économique et culturel en prenant des mesures pour accroître la contribution de la recherche à l'identification et à la résolution des problèmes sociaux, économiques et culturels»; il est aussi recommandé «d'accroître les partenariats de recherche et les mécanismes de liaison entre les universités et les milieux économiques, sociaux et culturels ainsi que le transfert de connaissances et l'utilisation des résultats de recherche dans tous les domaines, dont les sciences sociales et les arts, et dans des domaines stratégiques pour l'avenir du Québec.» (p.30)

1.2.3 La Politique québécoise de la science et de l'innovation-Savoir changer le monde (Ministère de la recherche, de la science et de la technologie, 2001) est une politique très importante pour les universités. Avec cette politique, la recherche et le développement scientifique et technologique sont considérés dorénavant comme des éléments structurants des politiques de développement économique et du positionnement du Québec dans l'économie du savoir. Succédera à cette Politique de 2001, la proposition d'une stratégie sur la recherche et l'innovation avec le document ministériel « **Un Québec innovant et prospère- stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation**»- (MDEIE, 2006). Il est

intéressant de noter d'abord le changement de nom du Ministère qui indique aussi un changement de direction dans le sens à donner au rôle de la science et de l'innovation : d'une orientation de changement social qui soit global, on s'oriente vers une stratégie de recherche et d'innovation plus ciblée pour faire du Québec une économie et une société axée davantage sur l'innovation et la prospérité.

Avec cette Stratégie, le gouvernement du Québec propose de faire de la recherche et de l'innovation la pièce maîtresse de la stratégie du développement économique du Québec. La Stratégie propose de mettre l'emphase sur le renforcement de la capacité et de l'excellence de la recherche publique, mais aussi de mieux soutenir la recherche industrielle et l'innovation en entreprise tout en améliorant l'accès des secteurs industriels à la recherche publique; elle propose aussi de renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert des résultats de recherche dans les entreprises et les organisations et dans toutes les sphères de la société et, par ailleurs, de tirer de meilleurs bénéfices de la commercialisation de la recherche pour maximiser les retombées des investissements consentis. (P.7) Il est aussi recommandé d'augmenter le nombre et le financement de groupes stratégiques de recherche et de centres d'excellence dans des secteurs prioritaires et l'octroi de bourses d'excellence dans ces mêmes secteurs, et d'encourager par un financement ciblé ces groupes de recherche à s'engager dans la formation d'étudiants aux cycles supérieurs. Les efforts en R-D et en innovation devront être multipliés pour accroître la capacité concurrentielle de l'économie québécoise.

Cette Stratégie aura un impact majeur sur les orientations des organismes subventionnaires de recherche au Québec qui relèvent maintenant du MDEIE, ayant été auparavant sous la responsabilité du MESRT pendant peu de temps, et auparavant sous la juridiction du ministère de l'Éducation depuis leur fondation. Ces nouvelles orientations touchent directement la sélection des sujets et des champs de recherche qui seront priorisés dans les programmes de subventions, les structures de recherche, le type et le volume des subventions accordées. Elles auront un impact majeur sur les universités où se réalise la presque totalité de la recherche au Québec, contrairement à d'autres pays qui disposent d'institutions proprement dédiées à la recherche et souvent extérieures aux universités.

Quels constats faut-il tirer de cet examen des grandes orientations de ces deux politiques?

- a- La division du travail et des responsabilités en matière de recherche et de formation aux cycles supérieurs entre ces deux ministères a un impact direct sur les orientations et le financement des universités; elle a pour effet de mettre en compétition les composantes essentielles de leur mission, soit l'enseignement et la recherche et elle indique la direction à privilégier dans les services à la communauté. Le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport a consacré dans sa propre «Politique sur les universités» une telle division du travail, en proposant de confier au MDEIE la responsabilité de l'établissement des indicateurs de la recherche universitaire et de son évaluation. Il faut aussi noter que les champs respectifs de juridiction entre ces deux ministères au chapitre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne sont pas établis sur des bases claires. Il en va de même des organismes aviseurs au Gouvernement en matière d'enseignement supérieur. Ainsi, le Conseil supérieur de l'éducation prépare des avis sur les universités, la recherche et la formation, pour le MELs, alors que le Conseil de la science et de la technologie présente des avis au Ministre du MDEIE, sur des thématiques similaires concernant la recherche, la science et la technologie, la R-D et l'innovation et l'enseignement supérieur.
- b- Les politiques de la recherche font partie de la «Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation» du MDEIE et, en conséquence, elles sont sujettes à la prédominance d'une vision économique dans les objectifs à atteindre, ce qui se traduit, dans ce cas, par l'importance à accorder à l'innovation et à la R-D dans les projets de recherche universitaire. Par ailleurs, les organismes subventionnaires recevant leur budget de ce Ministère, sont, en conséquence imprégnés davantage de la vision et des priorités établies par cette Stratégie que par celles de la «Politique québécoise à l'égard des universités», bien qu'ils conservent encore une autonomie relative de décision dans la définition de leurs propres orientations et programmes. Par ailleurs, il faut aussi noter que bien que les politiques institutionnelles des universités concernant leur mission n'aient pas été modifiées dans leur énoncé officiel, si l'on se réfère aux documents officiels, force est de constater que les pratiques institutionnelles de recherche quant à elles prennent en compte et appliquent les orientations du financement de la recherche établies par les organismes subventionnaires. Celles-ci les conduisent à privilégier certaines formes et thématiques de

recherche déjà ciblées par les organismes subventionnaires de financement, et à tenir très peu compte des orientations de la «Politique à l'égard des universités» concernant les finalités de la recherche.

- c- L'analyse de ces deux politiques montre que la problématique de formation et de recherche formulée en termes de réponse à une demande sociale et à des besoins sociaux de formation et de recherche, une vision qui prédomine dans la «Politique québécoise à l'égard des universités» et, dans une certaine mesure, dans ce que recouvre la Société du savoir, est supplantée par la problématique économique qui encadre le rôle attendu des universités en matière de recherche, tel qu'énoncé dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation pour rencontrer les exigences de l'économie du Savoir. À partir de là, certaines questions doivent être posées. Comment les universités réconcilient-elles la mise en application de ces deux politiques dans la réalisation de leur mission? Disposent-elles de l'autonomie institutionnelle suffisante pour faire de véritables choix? Quels sont les choix qui en découlent?

La réponse à ces questions nécessite de poursuivre l'examen des politiques publiques du gouvernement fédéral et des orientations des organismes subventionnaires tant fédéraux que provinciaux pour mieux saisir l'ampleur de leur impact sur la configuration des universités.

1.3 Les politiques publiques en éducation, science et technologie du gouvernement fédéral et la position de l'AUCC

Le Gouvernement fédéral a présenté en 2002, lorsque Jean Chrétien était Premier ministre du Canada, la «Stratégie d'innovation du Canada». Deux documents importants font partie de cette proposition : «Atteindre l'excellence:investir dans les gens, le savoir et les possibilités» et «Le Savoir, clé de notre avenir- le perfectionnement des compétences au Canada ». Cette politique cristallise l'adhésion du Canada aux objectifs de l'économie du savoir et de la société du savoir. Celle-ci reconnaît dans la formation post-secondaire et la formation continue, les leviers principaux susceptibles de conduire le Canada au premier rang de l'innovation et de la compétitivité. Le savoir considéré comme un bien stratégique national et les individus se constituant en «capital humain» constituent ses meilleures ressources. L'augmentation du nombre de diplômés de maîtrise et de doctorat devient une priorité afin de pouvoir répondre au défi des

compétences recherchées. C'est ce qui légitimera la décision du Gouvernement de mettre sur pied le programme de bourses du Millénaire pour les étudiants de toutes les provinces.

Le Gouvernement fédéral encourage aussi les firmes canadiennes à retirer davantage de bénéfices de la production de connaissances et d'idées innovatrices pouvant favoriser la création de nouvelles opportunités de marché et à soutenir les investissements en R&D dans tous les secteurs de l'économie canadienne. À ce titre, les universités canadiennes sont invitées à rencontrer les nouveaux défis de la société et de l'économie du savoir et le Gouvernement du Canada s'engage à les aider à cet égard par les moyens suivants : a) en assumant une partie des coûts indirects de recherche; b) en augmentant le potentiel de la commercialisation des résultats de la recherche financée par des fonds publics et en soutenant le développement de partenariats avec le secteur privé ; c) en accroissant les opportunités de recherche plus compétitives au plan international par un meilleur financement des organismes subventionnaires afin d'augmenter le nombre et le budget des subventions de recherche.

Tout récemment le gouvernement Harper lançait un nouveau plan stratégique «Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada» (2007) dans lequel un «Plan de recherche pour le XXI^e siècle» est proposé. On y reconnaît le rôle central des universités dans le développement de la recherche fondamentale tout en leur demandant «de porter une plus grande attention à l'application des sciences et de la technologie à la satisfaction des Canadiens.» (p.67) Le Plan propose d'accorder la priorité à certains domaines de recherche : Sciences et technologies environnementales; ressources naturelles et énergie; sciences et technologies de la santé et sciences de la vie connexes; technologies de l'information et des communications. On demande aux organismes subventionnaires et à la «Fondation canadienne de l'Innovation», en collaboration avec d'autres partenaires de financement fédéraux qui financent la recherche en enseignement supérieur, «de travailler de concert pour constituer une masse critique de compétences dans ces domaines prioritaires.» Le financement du gouvernement fédéral sera accordé «à l'excellence de classe internationale en recherche dans les domaines où le Canada peut s'imposer comme chef de file mondial sur le plan de la recherche et de la commercialisation», soit les domaines identifiés précédemment. Le soutien aux frais indirects de recherche est maintenu et le Programme de Chaires du Canada qui finance 2000 chaires dans les

universités dans toutes les provinces devra permettre de «garder au pays les meilleurs scientifiques et les futurs chefs de file en recherche.» (p.69) Le Plan recommande «d’optimiser les ressources, la responsabilisation et la réactivité des trois organismes subventionnaires du Canada». Il leur est demandé «d’améliorer leur mode de gouvernance, leur responsabilisation envers le gouvernement, le milieu de la recherche et la société civile, [...] tout en veillant à ce que la procédure de demande de subventions soit concurrentielle et encourage l’excellence internationale» (Plan, p.71-72). Bref, l’excellence en recherche doit être de calibre international et l’appel à des experts internationaux pour évaluer les projets devient une règle imposée.

L’Association des universités et collèges du Canada (AUCC) qui représente 91 universités et collèges au Canada a publié en 2005, un rapport sous le titre «La recherche universitaire : La force du Canada dans un monde en évolution» dans lequel on y traite de la question : «Que signifie la recherche universitaire pour les Canadiens?» Dans l’économie du savoir, la recherche universitaire devra générer des connaissances nécessaires pour que le Canada maintienne sa capacité concurrentielle, son influence internationale, une meilleure santé de ses citoyens et citoyennes, un environnement durable et une qualité de vie améliorée. En conséquence, «L’économie mondiale du savoir exige sans contexte du Canada qu’il génère et exploite sa nouvelle ressource naturelle numéro un, à savoir sa main-d’œuvre hautement scolarisée.» On y rappelle **qu’au Canada «les universités effectuent plus du tiers de la recherche-développement au pays, soit une part plus importante que dans tout autre pays du G 8 et le milieu universitaire canadien est le seul à effectuer de la R-D au nom des autres secteurs (entreprises, gouvernements, organisations à but lucratif et organisations internationales.»**(Rapport, document non paginé). La recherche et développement (R&D) et le niveau de scolarisation de la population deviennent donc les outils centraux du développement économique et social au Canada et les universités sont dorénavant les acteurs incontournables de l’atteinte de ces objectifs.

1.4 Les organismes subventionnaires au Canada et au Québec- le secteur des sciences sociales et humaines

Pour établir un portrait complet des orientations du financement de la recherche universitaire, il sera nécessaire de compléter cette analyse par une étude de tous les grands organismes

subventionnaires de financement de la recherche dans toutes les disciplines. Notre examen se concentre sur les sciences sociales et humaines.

1.4.1 Le Conseil de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (CRSH)

Au fédéral, le Conseil des recherches en sciences sociales et humaines du Canada, a pris le virage de l'économie et de la société du savoir au moment de sa consultation sur la transformation du CRSH qui d'un Conseil subventionnaire devient un Conseil du Savoir, ce qui a donné lieu à de nouvelles orientations et à de nouveaux programmes de financement. Les orientations énoncées dans le document : «Le CRSH : un Conseil du savoir, 2006-2011», mettent en relief l'importance «d'acquérir les connaissances nécessaires pour construire un monde juste, prospère, durable et dynamique sur le plan culturel. Ce ne sont pas cependant notre savoir scientifique et nos prouesses technologiques qui nous permettront de sauvegarder notre civilisation pour nos enfants, petits-enfants et leurs descendants. [...] Notre problème en tant que civilisation en est un de valeurs, de priorités économiques et politiques ainsi que d'organisation sociale.» (Préface, p.1, 2005) On constate dans cet énoncé de la vision du CRSH que la réponse à la demande sociale doit faire place à la mise en œuvre de certaines valeurs d'équité et de justice et ce sont des préoccupations qui doivent être prises en charge par la recherche dans un paysage de compétitivité économique internationale. Parmi les objectifs proposés par le CRSH, il faut noter celui «d'augmenter l'impact de la recherche et de la formation en recherche au profit de la société.» Dans son plan stratégique 2006-2011, le CRSH affirme un positionnement en faveur d'une recherche qui prenne en compte les réponses à apporter à la demande sociale et aux besoins de l'humanité. Le CRSH intègre à sa vision, une conviction que les sciences sociales et humaines et les recherches dans ce domaine sont cruciales pour la compétitivité économique, la prospérité et le succès du Canada; les connaissances produites par ces recherches doivent appuyer la formulation de politiques publiques, de pratiques nouvelles et alimenter la connaissance des citoyens. Le transfert des connaissances issues de la recherche est encouragé pour favoriser la transformation de la société.

1.4.2 Le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

Dans son Plan stratégique 2002-2005 qui a fait suite à une consultation en 2002 auprès des universités québécoises, le FQRSC inscrit plusieurs enjeux qui orienteront sa programmation et ses décisions de financement. Ceux-ci auront un impact sur le type de recherche et les domaines à

privilégier, les structures organisationnelles et le mode de financement. Parmi ces enjeux, figurent «la mobilisation des savoirs en termes de diffusion et de transfert des connaissances, la structuration de la recherche autour de masses critiques de chercheurs et la recherche-crédation comme source d'innovation culturelle et technologique.» **Dans son dernier Plan stratégique 2007-2010, le Fonds annonce clairement et d'entrée de jeu «la congruence de ce plan avec la «Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation».** Parmi les 4 orientations privilégiées par le FQRSC, il est proposé (Orientation 2) de «soutenir la recherche s'inscrivant dans les grandes priorités sociales, économiques et culturelles du Québec» et dont le contenu s'inspire des priorités qui se sont dégagées de la grande enquête Perspectives STS menée par le Conseil de la Science et de la Technologie de même que des préoccupations des politiques en Sciences et technologie. Ainsi le programme d'Actions concertées soutiendra le financement de la circulation des savoirs entre les chercheurs, les décideurs et les milieux d'intervention. L'orientation 3 propose le rapprochement entre la recherche et la société par «la mobilisation des savoirs, l'intensification du partage et de l'utilisation des connaissances.» Les objectifs à atteindre visent le «rayonnement et la diffusion de la recherche et de ses résultats de même que la valorisation des connaissances et de leur transfert par la création d'interfaces entre producteurs et utilisateurs.» Pour le FQRSC, il n'y a pas de doute que ces objectifs sont des prérequis à l'innovation sociale et culturelle et au développement d'une culture scientifique mieux partagée.

Conclusion

Cette brève analyse des politiques fédérales et québécoises concernant les universités montre que l'innovation et la recherche de type R&D, font partie des orientations et des priorités à privilégier dans une perspective où les sociétés canadienne et québécoise ont fait le passage vers une économie et une société du savoir et doivent réussir à tenir une place de premier plan. Ces politiques ont eu un impact direct durant la dernière décennie sur les plans stratégiques, la formulation des priorités et les règles de financement des organismes subventionnaires de la recherche universitaire tant au Canada qu'au Québec. L'innovation et la consolidation de la capacité compétitive des économies canadienne et québécoise s'appuient sur la valorisation de la connaissance et son transfert dans les organisations; par ailleurs, la création d'interfaces entre les chercheurs, les décideurs et les usagers figure parmi les éléments structurants et les intrants significatifs du processus d'innovation. Les universités étant les institutions centrales de la

production de la recherche au Canada et au Québec se voient attribuer un rôle stratégique dans ce processus en tant qu'acteur majeur et nécessaire de la recherche et développement dans tous les secteurs de la connaissance et de la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Les politiques publiques en recherche et en enseignement supérieur sont de plus en plus intrinsèquement liées aux orientations des politiques en développement économique et en innovation où le savoir joue un rôle stratégique, et elles ont une répercussion directe sur la mission et les axes de développement en formation et en recherche des universités, de même que sur le degré de leur autonomie académique. Des nouvelles tensions émergent et d'autres s'installent, notamment dans la définition de leur mission et l'équilibre entre ses composantes est ébranlé. La mise à jour de certaines de ces tensions fera l'objet de la seconde partie de ma présentation.

2. La mission des universités dans l'économie et la société du savoir- des tensions émergentes ou installées

Pour mieux dresser le portrait de l'université québécoise actuelle, il est nécessaire de mettre à jour l'influence des politiques publiques et des orientations des organismes de financement de la recherche universitaire sur les mécanismes de régulation de la gouvernance des universités et de leurs instances académiques. À cet égard, il serait important d'analyser :

- l'évolution récente des politiques institutionnelles de chaque université en enseignement et en recherche;
- l'évolution depuis une vingtaine d'années des priorités de recherche et des critères qui prévalent dans la prise de décision concernant le développement de nouveaux programmes et la fermeture de programmes existants;
- l'évolution sur cette même période des critères de recrutement des nouveaux professeurs et de promotion à divers moments de leur carrière;
- la transformation des structures organisationnelles de l'université dans son ensemble, tant académiques qu'administratives; il est vrai que ces structures semblent évoluer peu lorsque l'on consulte les organigrammes et les documents officiels des universités; il faudra s'intéresser au mode de fonctionnement réel de l'université où l'on observe maints contournements des structures existantes et la

création de nouvelles structures, de même que de nombreux arrangements informels de fonctionnement qui semblent plus efficaces que les traditionnelles façons de faire;

- l'impact des différentes sources de financement (publiques et privées) sur l'autonomie fonctionnelle et décisionnelle des universités.

Quelles sont les tensions émergentes ou installées dans les universités québécoises au regard de ce nouveau contexte observé depuis une quinzaine d'années? Je me concentrerai sur certaines d'entre elles qui me semblent les plus problématiques en termes de dilemmes à résoudre dans les prochaines années:

A) L'accessibilité à l'enseignement supérieur comme mesure de démocratisation de l'éducation et l'atteinte d'un taux élevé de diplomation des cohortes qui fréquentent les universités. Une tension politique.

Le fait que certaines mesures gouvernementales lient le financement à ce taux de diplomation, et que celui-ci soit maintenant un critère de leur évaluation et de leur classement, cela ne va pas sans créer une tension dans la réalisation de la mission de l'université : soit entre l'objectif de démocratisation de l'enseignement universitaire par une accessibilité accrue pouvant favoriser l'égalité des chances et l'atteinte d'un taux élevé de réussite des études en terme de diplômes obtenus. Le dilemme : préserver l'accessibilité et donner la chance au plus grand nombre ou resserrer les critères d'admission et être plus sélectifs afin de garantir au départ un plus haut taux de diplomation?

B) Le design global des programmes et leur configuration interne comme réponse aux besoins de la discipline et à ceux de l'économie et de la société du savoir-une tension entre des visions et la saisie d'opportunités.

Traditionnellement les programmes de formation universitaire ont été construits à partir du développement de la discipline concernée et des champs de spécialisation des professeurs d'un département donné. Depuis une quinzaine d'années, les pressions sont fortes pour développer des programmes qui répondent plus directement aux orientations et aux besoins du marché du travail et les impératifs de l'économie du savoir sont plus clairement énoncés dans les choix qui devraient être faits. Par ailleurs, les programmes se transforment en outils stratégiques de compétition entre les universités et entre les départements à l'intérieur d'une même université

(programmes de la faculté des sciences sociales et programmes de la faculté de gestion). Une tension se crée dans le choix des orientations à privilégier dans la mission de l'université, soit dans la capacité ou la volonté de maintenir une autonomie académique complète dans la programmation académique ou de développer cette programmation en réponse à la demande externe tant du côté de la formation que de la recherche. Cette tension découle aussi de la division des juridictions de financement de la recherche et des responsabilités à l'égard des universités québécoises entre le MELS et le MDEIE. Si le répondant ministériel officiel des universités est le MELS, le MDEIE joue un rôle majeur dans le financement de la recherche et de ses orientations, comme nous l'avons montré précédemment.

Par ailleurs, les universités ont de plus en plus tendance à recruter des professeurs dans les champs de spécialisation qui collent aux grands axes de recherche privilégiés par les organismes subventionnaires, des professeurs qui sont de calibre international en mesure de pouvoir faire face à la compétition internationale dans ces domaines. On privilégie aussi dans ce recrutement, des champs de spécialisation qui correspondent aux besoins de formation d'étudiants de maîtrise et de doctorat où la demande est grande. Les professeurs se retrouvent ainsi sur un marché académique de l'emploi où les meilleurs seront en mesure de faire un choix sur la base des meilleures conditions offertes.

C) La recherche et l'enseignement sont reconnues comme composantes essentielles de la mission de toutes les universités et de registres.

L'examen de l'évolution des universités depuis une quinzaine d'années montre que le volume des activités de recherche et l'obtention de subventions de recherche publiques et privées sont les critères premiers pour établir la différenciation entre les universités et leur classification en tant qu'institution de haut savoir; les mêmes critères sont utilisés dans l'évaluation de la qualité des programmes de maîtrise et de doctorat. La priorisation de la recherche trouve sa place dans les plans stratégiques, dans la mise sur pied de structures opérationnelles, de même qu'elle fonde la hiérarchisation des composantes de la carrière universitaire.

En effet, depuis une quinzaine d'années, les activités de recherche, la demande et l'obtention de subventions, sont partie intégrante des exigences imposées à tous les professeurs d'universités, quel que soit leur champ de spécialisation ou d'enseignement. La grande importance accordée

aux activités de recherche a des conséquences directes sur la stratégie à adopter pour orienter et réussir une carrière universitaire. Tant le volume du financement obtenu, que le volume des activités de recherche, le nombre de publications dans des revues scientifiques internationales et le nombre de directions de mémoires et de thèses, constituent les critères prédominants de l'évaluation de la valeur scientifique et professionnelle d'un professeur d'université. Ces critères jouent tout autant dans les processus d'évaluation qui relèvent des pairs dans les départements et dans les organismes subventionnaires ou des administrations universitaires lorsqu'il s'agit de la promotion, de l'obtention de la permanence et du recrutement des nouveaux professeurs. On y observe que l'enseignement devient secondaire dans l'ordonnement des réalisations académiques et dans les choix professionnels au cours d'une carrière.

Compte tenu de l'ampleur que prend la valorisation de la recherche et la formation aux études supérieures, chaque université veut être en mesure de répondre à cette mission. C'est ce qui justifie l'appel des universités en régions qui sont de taille plus petite et recrutent moins d'étudiants, à vouloir développer des équipes ou des centres de recherche et des programmes de maîtrise et de doctorat afin d'être reconnue comme «**université complète**», pour reprendre les termes de la Politique québécoise sur les universités. L'université se transforme de l'intérieur sous l'influence des grandes orientations des politiques de la recherche et de l'innovation.

Par ailleurs, les universités se livrent une forte compétition entre elles, pour attirer un plus grand nombre d'étudiants et pourvoir être en mesure de choisir les meilleurs tant au plan local qu'international. C'est ainsi que le degré d'attraction des étudiants dits internationaux figure maintenant comme critère de reconnaissance de la qualité des programmes offerts en plus d'apporter des sources additionnelles de financement. On pourrait penser que parfois cet objectif surpasse celui de répondre aux besoins de formation des étudiants locaux et des étudiants de premier cycle. Les programmes de premier cycle sont-ils en voie de devenir le parent pauvre du financement gouvernemental, de la mission de formation des universités et échappent-ils à la responsabilité académique des départements?

D) Le classement des universités- une hiérarchisation des universités qui crée une tension entre les universités dites de recherche et les universités dites d'enseignement. Une tension sociale.

Le type de classement qui prévaut au Canada a conduit à désigner un sous-groupe d'universités canadiennes, dit «groupe des Big Ten» ou universités de recherche, compte tenu du volume de financement de la recherche et du nombre de professeurs engagés dans des activités de recherche, ainsi que du nombre d'étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat. Cette désignation est sous-tendue par un implicite faisant de ces universités, les universités les plus prestigieuses du Canada. Cette désignation et le choix des critères de classement des universités montrent à nouveau la priorité accordée à la recherche comparativement à l'enseignement et à la formation se trouvent ainsi secondarisées dans la reconnaissance de la valeur des universités et du corps professoral. Plus d'un observera que la vie académique et intellectuelle se réalise principalement dans les centres de recherche, au sein des chaires du Canada et autres chaires, et dans les instituts spécialisés regroupant des chercheurs et des étudiants de maîtrise et de doctorat. Les départements se transforment de plus en plus en unités administratives et perdent leur caractère académique. L'enseignement et la supervision des étudiants, bien qu'évalués dans plusieurs universités, tiennent peu de place dans les critères d'évaluation globale du professeur au regard de ses activités de recherche, du niveau de ses subventions et de ses publications. Dans ce dernier cas, les publications se voient reconnues selon une hiérarchisation des types de publications et voulant que seules les publications dans des revues scientifiques internationales de langue anglaise en général, soient comptabilisées. Le professeur se transforme en une sorte d'entrepreneur de recherches et dont la production est axée sur le nombre de publications.

Ce sont là des changements importants dans la vie universitaire et qui s'accompagnent d'un déplacement dans les priorités de la mission institutionnelle. Dans cette nouvelle université de recherche, on peut se demander où se situe le cœur de la vie académique et quels en sont les repères? Ne sommes-nous pas face à une université à deux têtes, partagée, voire divisée entre une orientation recherche et une orientation formation? Ce déplacement de la mission vers une priorisation de la recherche est vu par plusieurs comme une atteinte à la mission de formation et à la responsabilité de l'université de répondre à la demande sociale d'éducation et de formation de qualité pour toute personne qui la fréquente, tout en favorisant la diplomation du plus grand

nombre. Pour d'autres, ce déplacement s'avère une nécessité compte tenu du rôle majeur que les universités sont appelées à jouer en tant qu'acteurs stratégiques dans le système d'innovation propre à la nouvelle économie. L'université, selon eux, reçoit ainsi une nouvelle impulsion dont elle doit profiter pour s'engager dans cette voie. Il appert cependant que les structures académiques actuelles et son mode de fonctionnement ne permettraient pas à l'université de remplir adéquatement ce nouveau rôle de recherche/innovation et de développement de nouveaux champs du savoir avec toute l'amplitude attendue et d'optimiser toutes les opportunités qui s'offrent à elles. De façon générale, les universités sont perçues comme des institutions rigides et non comme des organisations innovantes en mesure d'opérer des changements rapides et souhaités pour répondre à de nouveaux besoins et à un contexte socioéconomique en transformation. Le changement provient souvent d'acteurs internes qui prennent des initiatives soit individuelles ou de petits groupes et contournent les structures existantes et les règles institutionnelles pour mettre en œuvre leurs projets.

Cette tension entre la recherche et la formation dans la mission de l'université et dans la carrière professorale a suscité cependant une prise de conscience autour de la nécessité d'opérer un certain rééquilibrage. Au Québec, nous en sommes venus, vers les années 2000, à établir un certain consensus autour de l'importance de renforcer la qualité de la formation de premier cycle et d'assurer un meilleur encadrement des étudiants afin d'augmenter la persévérance scolaire et le taux de diplomation. Le ministère de l'Éducation a établi, à la suite de la Commission des États généraux sur l'éducation (1995-1996), des objectifs en termes de taux de diplomation pour tous les paliers du système d'éducation, depuis le diplôme d'études secondaires jusqu'au doctorat. Les taux de diplomation font figure, depuis une décennie, d'enjeux d'ordre public et ils font l'objet d'une attention particulière de la part du MELS et des établissements scolaires, collégiaux et universitaires. Les instances universitaires reconnaissent davantage la valeur de l'enseignement dans la tâche des professeurs et l'importance de les soutenir dans l'élaboration d'outils pédagogiques efficaces (Bureau des Études, etc...). Des prix de l'enseignement existent dans la plupart des universités et les professeurs d'expérience sont incités à enseigner au premier cycle (première année notamment). Le MELS et le Conseil supérieur de l'éducation ont recommandé aux universités de développer une meilleure articulation entre la recherche et l'enseignement à tous les cycles de formation, y compris au premier cycle. Plusieurs universités tentent une

certaine réconciliation entre la recherche et l'enseignement où la priorité redevient celle de la formation. Cependant, il s'agit d'une tension bien installée dans toutes les universités québécoises et canadiennes et qui n'est pas près de se résorber. (Pour les universités canadiennes, voir les travaux des professeurs Donald Fisher et Kjell Rubenson, Faculté de l'Éducation, Université de British Columbia).

Conclusion

Les universités québécoises et canadiennes font face à une double demande, économique et sociale, déjà identifiée dans notre analyse des politiques publiques en première partie de notre présentation. Cette double demande fait pression sur les universités et elle est à la base de tensions dans l'accomplissement de leur mission et dans le rôle attendu du professeur d'université.

Une **demande économique** qui prend forme dans l'économie du savoir où la recherche et l'innovation menant à la commercialisation sont une source majeure de la création de la richesse et de la compétitivité de l'économie québécoise et canadienne. En conséquence, la recherche et développement (R&D) dans les différents domaines du savoir, et principalement dans les domaines des sciences naturelles et génie, des sciences médicales et de la santé et de la technologie, est privilégiée. Les universités étant les principales institutions de recherche au Québec et au Canada sont directement sollicitées et les pressions sont fortes pour qu'elles favorisent cette voie de recherche et contribuent ainsi directement à l'amélioration de la compétitivité internationale du Canada et du Québec.

Une **demande sociale** qui prend forme dans la société du savoir où la scolarisation post-secondaire de la majorité de la population jeune et des adultes déjà sur le marché du travail ou au chômage est un objectif hautement stratégique confié aux cégeps et aux universités. Vue sous l'angle de la demande sociale, la hausse du niveau de scolarisation vise la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée en même temps que de citoyens en mesure de vivre dans un monde complexe et d'y participer activement. La recherche dans une perspective d'innovation sociale se situe davantage du côté de cette demande sociale et concerne davantage les sciences sociales et humaines ainsi que certains domaines des sciences de la santé et des sciences de la gestion. Cette double demande crée de nouvelles attentes envers l'université qui se traduisent en de nouvelles responsabilités dont nous traiterons dans cette dernière partie de notre présentation.

3. Des responsabilités nouvelles pour les universités qui gagnent en importance dans une économie et une société du savoir

Je traiterai de deux grandes responsabilités qui, sans être tout à fait neuves, prennent une nouvelle configuration et gagnent en importance et en pertinence dans une économie et une société du savoir :

- a) **la formation tout au long de la vie** et envisagée tant dans ses composantes générales que professionnelles;
- b) **l'établissement de nouvelles formes de partenariat** entre les universités et l'environnement social et économique dans une perspective de transfert des connaissances, d'innovation, de valorisation ou de commercialisation des résultats de la recherche.

3.1. La formation tout au long de la vie

La ressource la plus importante dans une économie du savoir ce sont les personnes et leur bagage de connaissances et de compétences.. Cet énoncé de principe est formulé clairement dans la «Stratégie d'innovation du Canada». Au Québec, l'importance et la reconnaissance de la nécessité de la formation tout au long de la vie sont formulées dans la «Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002) et dans le Plan d'action stratégique (2002) et le nouveau Plan 2008-2013 devrait sortir incessamment. Quelques remarques s'imposent sur les orientations de ces politiques aux deux niveaux de gouvernement. Les objectifs poursuivis en termes de formation réfèrent davantage à l'acquisition ou à la mise à jour des compétences professionnelles en vue de répondre aux nouveaux besoins du marché du travail et de l'économie globale. Un débat a cours au Québec depuis de nombreuses années sur les contenus et les objectifs de la formation continue. D'un côté, se regroupent ceux qui se portent à la défense d'une formation générale, comprise souvent comme formation de base, combinée à l'acquisition de nouvelles compétences et connaissances professionnelles, les deux volets trouvant leur cohérence dans l'objectif de former «une personne complète», comme travailleur et citoyen. De l'autre côté, nous retrouvons ceux qui défendent une position utilitariste de la formation voulant que l'offre de formation soit ajustée à la demande et aux besoins exprimés par le marché du travail et permettant aux personnes de retrouver un emploi le plus

rapidement possible. Dans ce cas, la formation spécialisée est privilégiée et la mise à jour de la formation générale jugée non nécessaire.

Je voudrais attirer votre attention sur une nouvelle demande qui s'adresse aux universités et qui concerne la formation tout au long de la vie d'une population ayant un haut niveau de scolarisation et de qualification. Plusieurs champs de connaissances et domaines de spécialisation sont en évolution constante et l'accès en mode continu à ces connaissances devient un impératif pour les diplômés universitaires, que ce soit pour la poursuite de leur carrière ou pour une reconversion dans une autre profession ou un nouveau métier. Cela se traduit par un retour aux études dans des programmes de maîtrise ou de doctorat ou dans des certificats de 2^e cycle. Les conditions de travail et l'absence de financement pour des congés d'études dans plusieurs entreprises et organisations bloquent cet accès à la formation continue d'un grand nombre de personnes en emploi. Par ailleurs, le mode d'organisation académique de plusieurs universités et la configuration de nombreux programmes ne prennent pas en compte leurs besoins spécifiques. Il est impérieux de répondre à ces nouveaux besoins par une offre de formation qui soit plus flexible en termes d'horaires et de modes de transmission des contenus, tout en conservant les exigences académiques requises.

Les recherches montrent que le plus grand obstacle à l'accès à la formation continue n'est pas d'ordre financier mais beaucoup plus du côté de la disponibilité des programmes en termes d'horaire et de périodicité, des formes de l'offre de services et de lacunes dans la carte des programmes. On y fait référence entre autres, à la lenteur dans l'élaboration et dans l'approbation de nouveaux programmes universitaires, au faible usage de nouveaux moyens de transmettre et d'apprendre à l'aide des technologies de l'information, des communautés de pratiques et de la mise en réseau des institutions universitaires pour dispenser des programmes conjoints permettant de couvrir l'ensemble du territoire. À ce chapitre, les universités sont l'objet de concurrence de la part d'un nouveau marché qui se crée en enseignement supérieur où l'on voit apparaître des firmes privées, des universités publiques et privées, dans l'offre de programmes et de formation spécialisées sur Internet où les frontières n'existent plus. Les universités publiques et privées nationales sont mises au défi par ce nouveau marché de la formation qui fragilise l'éducation en tant que bien public et culturel (voir l'Accord de libre-échange et le rôle de l'Organisation

mondiale du Commerce à cet égard qui peut intervenir dans le marché de la formation continue). Les retombées de ce nouveau marché international en formation continue au niveau post-secondaire et qui continuera à prendre de l'ampleur compte tenu des exigences de l'économie et de la société du savoir, sont difficiles à anticiper et commandent la vigilance des universités nationales.

3.2 Nouvelles formes de partenariat entre les universités et l'environnement social et économique.

La question qui se pose est de savoir comment les universités vont répondre à cette nouvelle demande sociale et économique axées sur l'innovation et la compétitivité propre à l'économie et à la société du savoir. Elles y ont répondu depuis une quinzaine d'années en accordant à la recherche une place privilégiée dans leur mission, ce dont nous avons discuté dans cet exposé. L'enjeu se déplace maintenant vers le type de réponses à apporter à la demande croissante pour le transfert des connaissances issues de la recherche vers la société, les entreprises et les organisations de toutes catégories, mais aussi vers les citoyens, et vers l'établissement de liens plus efficaces entre la recherche, le développement social et économique et l'élaboration des politiques publiques (policy-making).

Plusieurs universités québécoises ont développé tout récemment un véritable intérêt pour le transfert des connaissances et la valorisation des résultats de recherche. Dans le passé, l'innovation référait essentiellement à la recherche fondamentale et à la recherche et développement dans les domaines des sciences naturelles, de l'ingénierie et des technologies, et à la commercialisation de nouveaux produits dans ces domaines. Depuis le début des années 2000, l'accent est mis sur l'importance de l'innovation sociale et sur la nécessité de développer de la recherche et du transfert de connaissances en sciences sociales et humaines. Le concept de l'innovation sociale demeure encore flou, difficile à concrétiser et à opérationnaliser sous une forme similaire à l'innovation dans le domaine des sciences naturelles ou du génie. Les décideurs publics saisissent mal comment on peut mesurer cette forme d'innovation et évaluer ses retombées sur la productivité et la compétitivité de l'économie et mettent en doute sa validité. Les entreprises ne sont pas encore convaincues d'investir dans ce domaine alors que plusieurs recherches démontrent que l'innovation sociale constitue une clé pour mieux réussir les

changements souhaités. Des centres de recherche et des comités de travail sont à l'œuvre dans plusieurs universités sur ces questions.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a mis sur pied il y a une vingtaine d'années, des centres de liaison et de transfert qui sont des entités extérieures aux universités et qui collaborent étroitement avec les chercheurs universitaires. Les organismes subventionnaires ont intégré le volet du transfert dans le financement de la recherche et les ARUQ et les Actions concertées répondent à cette finalité. L'université se voit assigner un nouveau rôle et les professeurs-chercheurs sont invités à s'engager dans des activités de transfert. Cependant, les politiques institutionnelles des universités n'ont pas encore intégré ce type d'activités de recherche dans les critères d'évaluation et de promotion, de sorte que ceux qui s'y engagent le font par conviction personnelle et en subissent certains contrecoups dans leur cheminement de carrière.

Ce sont là de nouveaux enjeux de la société et de l'économie du savoir et qui interpellent directement les universités. Comment envisager leur rôle au regard de leur mission et quelles formes de partenariat sont à encourager dans cette chaîne de l'innovation axée sur la valorisation de la recherche, tout en tenant compte des particularités de chaque domaine du savoir? Les universités seront-elles tentées de se convertir en courtiers de connaissances et de recherches mettant à risque leur mission première d'enseignement et de recherche libre ou désintéressée? En contrepartie, le transfert des connaissances et la valorisation de la recherche peuvent-ils être envisagés sous l'angle de leur rôle citoyen axé sur une contribution visant à éclairer les choix à faire dans le développement social et économique, à améliorer le mieux-être de la société et des citoyens et à soutenir la compétitivité de l'économie québécoise. Le transfert des connaissances étant une façon de relier la recherche à l'action. Les uns trouvent que les universités pourraient aller trop loin dans cette voie alors que d'autres trouvent les universités trop absentes ou loin des préoccupations sociales et économiques de la société dans laquelle elles évoluent et dont elles tirent une bonne partie de leur financement (fonds publics, contrats et frais de scolarité). Ce sont, à mon avis, de vraies questions à propos d'enjeux actuels de société et qui doivent être pris en compte dans la réponse à apporter à la question : Faut-il reconstruire l'université?

Conclusion générale

La fragilisation de l'enseignement supérieur en tant que bien public et culturel et de l'université comme institution du savoir avec pleine autonomie et indépendance est maintenant une réalité. Je crois que les universités, tant canadiennes que québécoises, sont encore en position favorable, voire fortes, pour exercer une influence majeure sur les politiques en enseignement supérieur, sur les finalités de formation dans une société du savoir et pour réconcilier dans l'exercice de leur mission, les objectifs économiques et sociaux de développement de la société québécoise qui font pression sur cette mission. Cependant leur influence est moins visible du côté de l'élaboration des politiques de développement économique et de l'innovation et leurs préoccupations sont moins clairement énoncées. Je me demande jusqu'à quel point les universités ont joué pleinement leur rôle dans ces domaines en tant qu'institutions publiques et semi-publiques? Arrivent-elles à se concerter et à parler d'une même voix, à serrer les rangs en tant que réseau universitaire? Existe-t-il un consensus entre elles à propos de leur mission? Ne seraient-elles pas plutôt tentées de se comporter comme des corporations privées en concurrence les unes avec les autres pour l'obtention de leur financement, compte tenu que dans les dernières années l'argent est plutôt venu du financement de la recherche par les deux paliers de gouvernements, ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement? Se comportent-elles en bonne citoyenne ayant à cœur l'intérêt public? Quels changements dans les structures institutionnelles et les modes d'organisation devraient être apportés pour permettre aux universités de mieux répondre aux impératifs de la nouvelle économie et de la société du savoir, tout en préservant les fondements de leur mission académique de formation et de recherche? Ne devraient-elles pas prendre davantage en considération la troisième composante de leur mission de service à la communauté et l'envisager dans une perspective plus affirmée et soucieuse du développement des personnes et de celui de la société québécoise dans son ensemble? Cette intégration plus forte de la troisième composante de la mission pourrait sous-tendre l'arbitrage des choix à faire en matière de finalités de formation et de choix de champs et de thématiques de recherche.

Ce sont là des questions qui devront faire l'objet de débats non pas uniquement par et entre les institutions universitaires elles-mêmes, mais entre toutes les composantes de la société québécoise. À cette réflexion, il faudra ajouter un objectif tout récent qui se glisse actuellement au sein de la mission universitaire et qui est celle de l'internationalisation des universités. Quels

sont les objectifs poursuivis? Faut-il y voir un nouvel espace de concurrence entre les universités pour le recrutement d'étudiants afin d'augmenter les effectifs et les sources de financement? Est-ce une façon d'entrer dans le nouveau «marché de l'enseignement supérieur»? Ou est-ce plutôt une ouverture sur le monde dans une perspective de coopération? Les objectifs devront là aussi faire l'objet d'arbitrages et de consensus au sein du réseau universitaire québécois.

En tout dernier lieu, et retournant à mon hypothèse de départ, je conclus, et c'est ce que j'ai voulu faire ressortir dans cet exposé, qu'au Québec, on comprend mieux ce que sont devenues les universités, dans quelle direction elles se sont transformées et quelles sont les tensions qui les habitent, en recourant à l'analyse des politiques du développement économique et de l'innovation, tant fédérales que québécoises, et à celle des programmes des organismes de financement public de la recherche. La Politique à l'égard des universités et le rôle du Ministère de l'Éducation jouent un rôle secondaire dans leur évolution, alors que ce ministère devrait, à mon avis, avoir une responsabilité première d'élaboration de politiques à leur égard et un rôle de médiateur auprès des autres ministères qui interviennent dans le champ de la recherche et de la formation. Par ailleurs, dans le contexte actuel, peut-on parler d'une mission universitaire unifiée dans ses composantes ou en concurrence entre elles? Peut-on parler d'une réseau universitaire québécois à composantes complémentaires ou en concurrence entre elles? Quel modèle d'université souhaitons-nous en tant qu'universitaire pour le Québec du 21^e siècle et que souhaite la société québécoise à l'égard des universités? Les réponses à ces questions et à celles qui sont apparues tout au long de notre présentation devraient permettre de définir l'évolution ou la reconstruction à envisager pour l'université québécoise des prochaines décennies.

Céline Saint-Pierre

6 novembre 2008

saint-pierre.celine@internet.uqam.ca